

# **TAS Assurances SA**

Vernier

Rapport sur la situation financière 2024  
(Public Disclosure)

## Table des matières

1.	Introduction .....	4
2.	Résumé .....	5
3.	Activités de l'entreprise .....	6
3.1	Stratégie, objectifs et segments d'activités .....	6
3.2	Appartenance au TCS et transactions principales.....	6
3.3	Liste des principales succursales .....	6
3.4	Principaux événements exceptionnels .....	6
4.	Résultats de l'entreprise.....	7
4.1	Résultat d'exploitation .....	7
4.2	Résultats financiers .....	8
5.	Gouvernance d'entreprise et gestion des risques .....	9
5.1	Composition du Conseil d'administration et de la Direction .....	9
5.2	Gestion des risques .....	9
6.	Profil de risque .....	11
6.1	Catégories de risque .....	11
6.2	Évolution du profil de risque.....	12
7.	Évaluation .....	13
7.1	Actifs évalués à leur valeur de marché .....	13
7.2	Engagements d'assurance évalués à leur valeur de marché .....	14
8.	Gestion du capital.....	15
8.1	Planification du capital.....	15
8.2	Fonds propres.....	15
8.3	Différence entre les fonds propres et les actifs et passifs à valeur proche du marché.....	15
9.	Solvabilité.....	16
9.1	Calcul de la solvabilité.....	16
9.1.1	Modèle de risque de marché .....	16
9.1.2	Modèle pour les risques d'assurance .....	16
9.2	Capital cible .....	16
9.3	Capital porteur de risque.....	18
9.4	Quotient de solvabilité .....	18
9.5	Confirmation .....	18
10.	Annexes.....	19

## TAS Assurances SA

Stefan Burri Czibula

Fonction : Administrateur délégué

Signature : 

Lieu et date : Vernier, le 29.04.2025

Arthur Rey

Fonction : Directeur

Signature : 

Lieu et date : Vernier, le 29.04.2025

## 1. Introduction

L'objectif de ce rapport est de mettre à disposition des assurés et des ayants droit des informations sur la situation financière de TAS Assurances SA (ci-après « TAS »), basées sur les valeurs économiques des actifs et passifs au 31.12.2024.

La circulaire 2016/02 « Publication – assureurs (public disclosure) » de la FINMA précise les art. 111a et 203a de l'ordonnance sur la surveillance (OS ; RS 961.011) qui concernent le rapport sur la situation financière des entreprises, groupes et conglomérats d'assurance assujettis. La circulaire décrit les bases relatives au contenu ainsi que la structure du rapport sur la situation financière.

La circulaire 2016/02 concerne toutes les entreprises d'assurance en vertu de l'article 2 al. 1 let a et b de la loi sur la surveillance des assurances (LSA ; RS 961.01) ainsi que les groupes et conglomérats d'assurance assujettis selon l'art. 2 al. 1 let. d en relation avec les articles 65 et 73 de la LSA. TAS étant une compagnie d'assurance directe de catégorie 4, elle doit se conformer à cette circulaire.

Les lois, ordonnances et circulaire suivantes ont servi de base pour ce rapport :

- Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance (état au 1er septembre 2024 – LSA ; RS 961.01)
- Ordonnance du 9 novembre 2005 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 1er septembre 2024 – OS ; RS 961.011)
- Ordonnance de la FINMA du 26 juin 2024 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 1er septembre 2024 – OS-FINMA ; RS 961.011.1)
- Loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Droit des obligations, état au 1er janvier 2025 – CO ; RS 220)
- Circulaire 2016/2 de la FINMA du 3 décembre 2015 "Publication – assureurs (*public disclosure*)" (état au 26 juin 2024)

Le rapport de l'organe de révision est joint au présent rapport.

## **2. Résumé**

### **Activités de l'entreprise**

TAS est une société fille du Touring Club Suisse (TCS) avec son siège social à Vernier (Genève). Elle est enregistrée au registre du commerce depuis le 17 novembre 1975. TAS est spécialisée principalement dans le segment de l'assurance voyages, d'assistance médicale pendant les voyages, de rapatriement, d'assistance aux véhicules, de perte de bagages ou encore de couverture de casco complète pour les vélos électriques et les bicyclettes.

### **Résultat de l'entreprise**

TAS clôture l'année sous revue avec un résultat intermédiaire de CHF -1.6 million (CHF 0.8 million en 2023). Le recul est majoritairement imputable à l'augmentation des sinistres en raison de la hausse de l'activité voyage qui s'est traduite par une hausse importante de la fréquence de dossiers annoncés. Les primes ont été adaptées avec une hypothèse de sinistralité stable et avec une marge bénéficiaire correspondant à la stratégie de rentabilité de TAS.

### **Gestion des risques**

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité. Pour limiter les risques financiers, la fortune est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

### **Evaluation**

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un bilan « conforme au marché » basé sur une évaluation des actifs et des passifs de la société à leurs valeurs de marché ou proches du marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs du bilan statutaire.

La somme des actifs du Bilan SST (Swiss Solvency Test) s'élevait au 31 décembre 2024 à CHF 158.6 millions et représente une augmentation de CHF 13.9 millions par rapport au 31 décembre 2023 (CHF 144.7 millions). Celle des engagements proche du marché s'élevait au 31 décembre 2024 à CHF 73.2 millions, contre CHF 63.4 millions au 31 décembre 2023.

### **Gestion du capital**

Dans le but de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un quotient SST confortable, TAS poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre.

### **Solvabilité / Quotient de solvabilité**

Le quotient de solvabilité de TAS au 01.01.2025 s'élève à 218%, en baisse par rapport à l'année précédente (SST 2024 : 269%) notamment en raison de l'augmentation de la sinistralité. Sur la base de ce résultat, TAS conserve un quotient SST confortable.

### **3. Activités de l'entreprise**

#### **3.1 Stratégie, objectifs et segments d'activités**

TAS est une société fille du TCS. Elle a son siège social à Vernier (Genève, Suisse) et est enregistrée au registre du commerce en tant que société anonyme depuis le 17 novembre 1975.

TAS est spécialisée principalement dans le segment de l'assurance voyages. Il s'agit d'annulation de voyage, d'assistance médicale pendant les voyages, de rapatriement, d'assistance aux véhicules, de perte de bagages ou encore de couvertures de casco complète pour les vélos électriques et les bicyclettes. Pour la clientèle privée, TAS est porteur de risque et prestataire des parties assurantielles du TCS Livret ETI, des produits B2B véhicule et voyage, de TCS Home et d'autres nouveaux produits du TCS, comme p. ex. le Livret protection d'urgence ou CarePlus.

Elle exploite différentes assurances, à l'exclusion de l'assurance-vie, et dispose des agréments nécessaires pour les branches suivantes :

- B3, Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
- B7, Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
- B9, Autres dommages aux biens
- B13, Responsabilité civile générale
- B16, Pertes pécuniaires diverses
- B18, Assistance

Les prestations liées aux produits de ces branches sont proposées aux membres du TCS et – à des conditions déterminées – à des non-membres.

#### **3.2 Appartenance au TCS et transactions principales**

TAS est une société fille du TCS, une organisation à but non lucratif qui détient 100% de son capital-actions. Le TCS est une association qui a pour but principal de sauvegarder les droits et les intérêts de ses membres dans la circulation routière et dans le domaine de la mobilité en général. Ses activités n'entrent pas dans le champ de surveillance de la FINMA.

Il n'y a aucune transaction intragroupe extraordinaire à signaler pendant la période sous revue.

#### **3.3 Liste des principales succursales**

TAS ne dispose pas de succursale, mais elle a des centres de prestations aux deux points d'implémentation principaux du TCS, à savoir à :

- Vernier : Chemin de Blandonnet 4, Case postale 820, 1214 Vernier
- Ostermundigen : Poststrasse 1, 3072 Ostermundigen

#### **3.4 Principaux événements exceptionnels**

Il n'y a aucun événement exceptionnel à signaler pendant la période sous revue.

## 4. Résultats de l'entreprise

### 4.1 Résultat d'exploitation<sup>1</sup>

		en millions de CHF	
	Calculs	2024	2023
<b>Primes</b>			
Primes brutes		84.0	87.8
Primes brutes cédées aux réassureurs		-1.1	-0.9
Variation report de primes		0.6	-1.2
Variation report de primes cédées aux réassureurs		0.1	0.0
<b>Primes acquises pour propre compte</b>	1	<b>83.6</b>	<b>85.7</b>
<b>Sinistres</b>			
Charges sinistres : montants payés bruts		58.4	51.0
Charges sinistres : montants payés bruts, part réassureurs		0.0	0.0
Variations des provisions techniques		1.6	-0.2
Variations des provisions techniques : part des réassureurs		0.1	0.6
<b>Frais de règlement des sinistres pour propre compte</b>	2	<b>60.1</b>	<b>51.3</b>
<b>Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte</b>	3	<b>25.1</b>	<b>32.8</b>
<b>Autres charges techniques pour propre compte</b>	4	<b>0.0</b>	<b>0.7</b>
<b>Résultat intermédiaire</b>	1-2-3-4	<b>-1.6</b>	<b>0.8</b>

L'aperçu global des chiffres relatifs au résultat de l'entreprise 2024 est présenté selon le modèle quantitatif de la FINMA dans l'annexe 2 : données quantitatives "Résultat de l'entreprise, individuel - non-vie 2024".

En 2024, en raison d'une revue de la facturation des frais d'acquisition pour les contrats collectifs avec le TCS, les primes de ces contrats ont été abaissées. Les nouvelles primes ont été calculées avec une hypothèse de sinistralité stable et avec une marge bénéficiaire correspondant à la stratégie de rentabilité de TAS.

Les coûts de sinistres ont augmenté en 2024 principalement en raison de la hausse de l'activité voyage. Cette hausse s'est traduite essentiellement par une augmentation importante de la fréquence de dossiers annoncés et, marginalement, en raison d'une inflation résiduelle, particulièrement dans le domaine de l'assistance aux véhicules à l'étranger.

<sup>1</sup> Dans tous les tableaux de ce rapport, les montants sont arrondis en millions de francs suisses. Les totaux figurant dans un tableau ne coïncident donc pas nécessairement avec la somme des montants arrondis montrés dans le même tableau, mais ils correspondent à l'arrondi des sommes exactes.

## 4.2 Résultats financiers

TAS place ses actifs financiers essentiellement sous forme de fonds de placement collectifs, diversifiés et basés sur des indices de références définis.

	en millions de CHF	
	2024	2023
<b>Résultat des placements financiers</b>	<b>4.1</b>	<b>1.6</b>
Produits financiers	4.2	1.8
Charges financières et frais de gestion des placements	-0.1	-0.2

En 2024, avec l'évolution positive des marchés financiers, la valeur des titres a poursuivi sa hausse entamée en 2023. Les bénéfices non réalisés sont partiellement compensés comptablement par une augmentation de la provision pour fluctuation des titres.

Il n'y a aucune écriture de bénéfice ou de perte directement affectée aux fonds propres.



## 5. Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

### 5.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction

Nom	Fonction	Remarques
Peter Goetschi	Président	
François Membrez	Vice-président	
Stefan Burri Czibula	Administrateur délégué	
Alessandro Marci	Administrateur	
Jürg Wittwer	Administrateur	
Arthur Rey	Directeur	

### 5.2 Gestion des risques

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise, et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité.

La gestion des risques s'appuie sur le système de contrôle interne (SCI) organisé selon le principe des trois lignes de défense :

- Les unités opérationnelles sont responsables de la prise des risques, de leur contrôle et gestion quotidienne avec l'appui du SCI.
- Des fonctions distinctes, principalement la Compliance, la gestion des risques et le SCI, et non-liées aux acteurs des unités opérationnelles surveillent périodiquement le respect des règles définies et la conformité de la gestion des risques. Leur rapport annuel est adressé aux responsables opérationnels, ainsi qu'à la Direction et au Conseil d'administration.
- L'audit interne est une fonction indépendante des autres fonctions de contrôle et de la Direction, mandatée par le Conseil d'administration qui est responsable du plan et de la surveillance des activités d'audit interne.

Le SCI est une combinaison d'éléments organisationnels, structurels et dynamiques (relatifs aux processus). Les tâches et contrôles qui émanent du SCI sont exécutés par la Direction et les collaboratrices et collaborateurs. Le Conseil d'administration porte la responsabilité finale du fonctionnement et de l'effectivité du SCI. Ce dernier sert à assurer la conformité de l'entreprise aux lois et aux normes internes, la fiabilité des états financiers ainsi que la bonne exécution des décisions du Conseil et de celles de la Direction pour limiter et contrôler les risques principaux. Le SCI suit les principes du Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), un standard reconnu au niveau international, et s'étend également aux prestations essentielles déléguées.

Le cadre du SCI est structuré autour des cinq éléments suivants, définis par le COSO :

- **L'environnement de contrôle** comprend, comme élément central, un code de conduite qui donne un cadre général favorisant l'intégrité et l'éthique. Les principes de gestion et de contrôle des risques qui en découlent sont définis par le Conseil d'administration et la Direction au travers de règlements, directives et autres instructions internes.
- **L'évaluation des risques** comprend les procédures, méthodes et processus détaillés et formalisés afin de définir la façon d'identifier, d'évaluer, de contrôler, d'adresser et de rapporter les risques.
- **Les activités de contrôle** sont les mesures visant à assurer l'application des directives émanant de la Direction en vue de maîtriser les risques qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs. Les contrôles sont exécutés à tous les niveaux de l'entreprise, à différentes étapes des processus opérationnels et à l'égard de l'environnement technologique. Des mesures de prévention et de détection sont déployées et peuvent englober diverses activités manuelles et automatisées, notamment les autorisations et les approbations, les vérifications, les rapprochements et les évaluations de la performance opérationnelle.
- Pour appuyer le bon fonctionnement du SCI, l'entreprise acquiert, répertorie, produit, distribue et utilise des **informations pertinentes** et de qualité à tous les niveaux.

- En vue de vérifier si tous les éléments du contrôle interne sont effectifs et efficaces, des **activités de suivi**, notamment des évaluations continues et distinctes, sont élaborées et exécutées à tous les niveaux de l'entreprise. Les responsables des contrôles clés et des processus, désignés au préalable par la Direction, effectuent un contrôle périodique et communiquent d'éventuelles déficiences à la Direction.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

## 6. Profil de risque

### 6.1 Catégories de risque

L'ensemble des risques sont ainsi catégorisés :

- Risques opérationnels :
  - Risques d'assurance :
    - Gros évènement
    - Sélection du programme de réassurance
    - Solvabilité du réassureur
    - Qualité du portefeuille
    - Solvabilité et fortune liée
    - Sous-provisionnement
    - Tarification
  - Risques financiers :
    - Marché
    - Crédit
    - Liquidité
  - Risques d'entreprise :
    - Concentration
    - Conduite
    - Conformité
    - Continuité des activités (BCM)
    - Gouvernance
    - Prestations déléguées
    - Qualité des prestations
    - Satisfaction des clients
    - Technologie
    - Autres risques opérationnels
- Risques stratégiques :
  - Concurrence
  - Position sur le marché

Tous les principaux **risques opérationnels et stratégiques** sont répertoriés et évalués au sein d'un inventaire et classés dans une matrice des risques, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact estimé. Cette matrice fournit ainsi une vue d'ensemble de l'exposition aux risques. En outre, les évaluations prospectives (SST, ORSA) couvrent l'ensemble des risques pertinents identifiés.

Les risques figurant dans l'inventaire des risques présentent une faible relation d'interdépendance (par exemple entre les risques financiers et les risques d'assurance couverts). Que ce soit sous l'angle des catégories ou des facteurs de risques, de la nature des activités ou des données géographiques, les risques identifiés présentent un risque de concentration peu significatif.

La maîtrise des **risques d'assurance** consiste en grande partie au contrôle des coûts des prestations assurées, tout en garantissant la qualité des prestations et la satisfaction des assurés. Un système de gestion de la qualité soutient l'atteinte de cet objectif d'efficience et participe à la réduction des risques d'erreurs dans les processus opérationnels. Les risques d'assurance sont modérés par une limitation des prestations maximales par cas et, lorsque c'est pertinent, par une couverture de réassurance. Le contrôle financier ainsi que le SCI constituent des instruments importants pour atteindre une gestion efficace des cas et des ressources. De plus, l'actuaire responsable, dans le cadre des tâches qui lui incombent, contrôle annuellement la suffisance des tarifs pour l'année à venir et le responsable de l'audit interne analyse régulièrement s'il y a des indices de fraude impliquant les personnes internes à l'entreprise.

En ce qui concerne les **risques financiers**, la fortune nécessaire pour couvrir les obligations envers les assurés est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements, diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux. Par conséquent, la gestion des risques de placement consiste surtout en la surveillance du respect de la stratégie, de la performance et des gérants de fortune. Les **risques de crédit** sont quant à eux fortement limités par l'application du principe de diversification. Dans le cadre de l'analyse de la concentration des contreparties, comprenant également les actions détenues au travers de fonds collectifs actions, un contrôle trimestriel permet de garantir qu'aucune contrepartie ne représente une part importante de l'ensemble des avoirs détenus.

Au sein des **risques d'entreprises**, seul un éventuel risque de concentration lié aux contreparties fait l'objet de mesures particulières. En effet, TAS acquiert un nombre significatif de prestations de services au TCS, notamment auprès des unités de fonctions Shared Services (IT, RH, Facility management, etc.) et Finance & Accounting. Divers mécanismes de contrôles, notamment au sein du Système de Contrôle Interne et du Business Continuity Management, permettent un suivi adéquat de ces prestations déléguées afin de garantir, pour chaque prestation, le maintien du niveau de prestation convenu contractuellement. Les risques technologiques sont quant à eux évalués en fonction des développements rapides observés, notamment en intelligence artificielle. L'impact de ces nouvelles technologies sur les risques cyber et d'obsolescence des applications et processus actuels est spécifiquement surveillé.

## 6.2 Évolution du profil de risque

Globalement, le profil de risque fin 2024 est comparable à celui de l'année dernière et aucune augmentation substantielle du niveau de risque n'a été observée – l'exposition aux risques reste maîtrisée. D'ailleurs, l'inventaire des risques ne contient aucun risque dont l'évaluation de la probabilité de survenance et de l'impact sont tous deux élevés.

Cette stabilité s'explique notamment grâce à la bonne résilience de l'organisation, la nature de ses revenus principaux (sous forme de primes annuelles) et sa capacité à déployer des solutions lui permettant de garantir la continuité de ses activités.

## 7. Évaluation

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un bilan « conforme au marché » basé sur une évaluation des actifs et des passifs de la société à leurs valeurs de marché ou proches du marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs du bilan statutaire. Ces principes généraux sont décrits dans la réglementation de la FINMA relative au SST et les données détaillées figurent dans l'annexe 2 de ce rapport.

### 7.1 Actifs évalués à leur valeur de marché

S'il y a un prix de marché observable, tous les actifs au bilan sont évalués selon le principe de la valeur de marché. Dans le cas contraire, une valeur proche du marché est estimée.

en millions de CHF

	31.12.2024			31.12.2023		
	Statutaire	Proche du marché	Différence	Statutaire	Proche du marché	Différence
Fonds de placement: biens immobiliers	16.9	16.9	-	15.4	15.4	-
Fonds de placement: actions	22.7	22.7	-	21.4	21.4	-
Fonds de placement: obligations	68.1	68.1	-	65.7	65.7	-
Provision financière (gains non réalisés)	-15.2	-	15.2	-11.4	-	11.4
Liquidités	37.5	37.5	-	33.5	33.5	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0.7	0.7	-	0.7	0.7	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	0.1	0.1	-
Créances nées d'opérations d'assurance	0.4	10.6	10.2	0.3	6.0	5.7
Autres créances	1.7	1.7	-	0.9	0.9	-
Comptes de régularisation	0.3	0.3	-	1.0	1.0	-
<b>Total de la valeur des actifs</b>	<b>133.2</b>	<b>158.6</b>	<b>25.4</b>	<b>127.7</b>	<b>144.7</b>	<b>17.0</b>

Les aspects suivants sont importants pour comprendre ces valeurs :

- Les actifs dans les fonds de placement ainsi que les liquidités ont une valeur de marché observable.
- Les engagements d'assurance non-facturés sont pris en compte dans les actifs proche du marché.
- Pour les actifs restants (autres créances, actifs transitoires et immobilisés), la valeur proche du marché est estimée à la valeur statutaire.

La valeur statutaire des actifs de TAS s'élève à CHF 133.2 millions au 31 décembre 2024 (CHF 127.7 millions au 31 décembre 2023). En tenant compte de tous les retraitements présentés ci-dessus, la valeur proche du marché des actifs de TAS s'élève à CHF 158.6 millions au 31 décembre 2024 (CHF 144.7 millions au 31 décembre 2023).

## 7.2 Engagements d'assurance évalués à leur valeur de marché

La valeur des engagements d'assurance correspond à la charge financière future attendue, liée aux contrats d'assurance déjà contractés par TAS.

en millions de CHF

	31.12.2024			31.12.2023		
	Statutaire	Proche du marché	Différence	Statutaire	Proche du marché	Différence
Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	58.7	61.6	2.9	57.7	54.8	-2.9
Montant minimum	-	1.6	1.6	-	1.3	1.3
Provisions non techniques	0.9	0.9	-	1.0	1.0	-
Dettes liées à des instruments de taux	-	-	-	0.3	-	-0.3
Dettes nées d'opérations d'assurance	8.1	7.7	-0.3	6.2	5.8	-0.4
Autres passifs	0.9	0.9	-	0.4	-	-0.4
Comptes de régularisation	0.5	0.5	-	0.4	0.7	0.3
<b>Total de la valeur des engagements</b>	<b>69.0</b>	<b>73.2</b>	<b>4.2</b>	<b>66.0</b>	<b>63.4</b>	<b>-2.6</b>

Pour une meilleure estimation de ces engagements, les modifications apportées au bilan proche du marché par rapport aux comptes statutaires concernent principalement les positions suivantes :

- Pour obtenir la valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance, tous les flux monétaires futurs liés aux contrats d'assurance ainsi que les primes non-facturées sont escomptés.
- La provision pour sécurité et pour fluctuation est écartée puisqu'elle ne correspond pas à un montant attendu mais sert à absorber un écart sur les montants attendus.
- Le montant minimal (Market Value Margin) est ajouté aux engagements d'assurance. Il s'agit du coût du capital requis pour couvrir la liquidation des engagements d'assurance, y compris le risque de crédit et le risque de marché non diversifiable. La raison est, qu'en cas de reprise des engagements d'assurance de la société par un tiers, celui-ci veut être indemnisé pour le risque financier lié à la reprise du portefeuille.

La valeur statutaire des engagements de TAS s'élève à CHF 69.0 millions au 31 décembre 2024 (CHF 66.0 millions au 31 décembre 2023). En tenant compte de tous les retraitements présentés ci-dessus, la valeur proche du marché de l'ensemble des engagements de TAS s'élève à CHF 73.2 millions au 31 décembre 2024 (CHF 63.4 millions au 31 décembre 2023).

## 8. Gestion du capital

### 8.1 Planification du capital

Dans le but de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un ratio SST confortable, TAS poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre. La planification quantitative s'étend sur trois ans.

### 8.2 Fonds propres

Le tableau ci-dessous indique les fonds propres qui ont été rapportés dans le rapport de gestion au 31.12.2024, ainsi que leur ventilation entre capital-actions et autres réserves :

	en millions de CHF	
	2024	2023
Capital-actions	8.0	8.0
Réserves légales issues du bénéfice	4.0	4.0
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées		
Réserves spéciales	16.0	16.0
Résultat reporté	33.7	31.4
Résultat de l'exercice	2.5	2.3
<b>Fonds propres</b>	<b>64.2</b>	<b>61.7</b>

### 8.3 Différence entre les fonds propres et les actifs et passifs à valeur proche du marché

La différence entre les actifs et passifs à la valeur proche du marché est de CHF 85.4 millions. Ce montant représente le Capital Porteur de Risques (CPR). Il est supérieur de CHF 21.2 millions par rapport aux fonds propres statutaires. Cette différence provient des différences d'évaluation décrites dans les chapitres 7.1 et 7.2.

## 9. Solvabilité

### 9.1 Calcul de la solvabilité

La FINMA demande des fonds propres minimums (capital cible) qui doivent dépasser les pertes éventuelles selon les différents scénarios SST, y compris une marge de sécurité. Le capital cible doit être couvert par le capital porteur de risque (différence entre actifs et passifs selon le bilan proche du marché). Cette couverture est exprimée par le quotient SST.

#### 9.1.1 Modèle de risque de marché

TAS applique le modèle standard SST de la FINMA. Cette approche se base sur la mesure de risque dite Expected Shortfall. C'est cette dernière qui est utilisée dans le calcul du capital cible. Le modèle 2025 mis à disposition par la FINMA est identique à celui de 2024. Comme chaque année, les paramètres liés au risque de marché sont ajustés par la FINMA pour refléter au mieux la situation actuelle.

#### 9.1.2 Modèle pour les risques d'assurance

Le modèle standard SST de la FINMA a été utilisé pour estimer les risques d'assurance. Ce modèle n'a pas subi de changement par rapport à 2024.

Les seules modifications de modèle qui ont un impact quantitatif sont les changements des paramètres prédéfinis par la FINMA, qui impactent notamment les risques de marché et donc également les scénarios avec une composante financière (en particulier le scénario "pandémie").

## 9.2 Capital cible

Composition du capital cible :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2025	SST 2024
Risque d'assurance	1	32.6	26.6
Risque de marché	2	9.5	9.8
Effet de diversification des risques de marché et d'assurance	3	8.5	8.0
<b>Risques d'assurance et de marché diversifiés</b>	<b>1+2-3</b>	<b>33.7</b>	<b>28.4</b>
Risques provenant des scénarios	4	3.4	5.2
<b>Risques d'assurance et de marché diversifiés (comprenant les scénarios)</b>	<b>1+2-3+4</b>	<b>37.1</b>	<b>33.6</b>
Résultat d'assurance attendu	5	0.6	5.6
Performance financière projetée sur une année	6	1.6	1.5
<b>Déficit prévu (assurance et marché) comprenant les résultats escomptés</b>	<b>1+2-3+4-(5+6)</b>	<b>34.9</b>	<b>26.5</b>
Risque de crédit	7	4.2	3.7
<b>Capital Cible</b>	<b>1+2-3+4-(5+6)+7</b>	<b>39.1</b>	<b>30.2</b>

Le capital cible a augmenté en raison de la hausse de la sinistralité dans le domaine de l'assurance voyage et du volume d'affaire autant sur le B2C que le B2B. Ces deux évolutions ont pour effet d'augmenter le risque d'assurance. La hausse de l'exposition au risque de crédit a également pour effet d'augmenter légèrement le capital cible.



Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque d'assurance :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2025	SST 2024
Risque des nouveaux sinistres	1	21.5	17.3
Risque de run-off	2	6.7	7.1
Autres risques d'assurance	3	12.8	9.3
Effet de diversification	4	8.4	7.1
<b>Risque d'assurance</b>	<b>1+2+3-4</b>	<b>32.6</b>	<b>26.6</b>

Le risque de nouveaux sinistres représente la part des contrats vendus en 2024 acquise sur 2025 et la part des contrats souscrits en 2025 qui est acquise pendant 2025. Ce risque a augmenté en 2025 en raison de la hausse des coûts de sinistres dans le domaine du voyage et la hausse du volume d'affaires souscrit.

Le risque de run-off (ou aussi connu comme risque de liquidation) est au contraire le risque attaché aux contrats d'assurance couverts sur les années antérieures et qui peuvent encore générer des coûts de sinistres.

Les autres risques d'assurance concernent le risque URR (« unearned risk reserve »), qui est la partie de la prime qui est souscrite en 2025 mais qui sera acquise en 2026.

Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque de marché :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2025	SST 2024
Risque de marché des intérêts	1	2.2	3.1
Risque de marché des spreads	2	2.4	2.8
Risque de marché des actions	3	6.6	6.3
Risque de marché des biens immobiliers	4	2.0	1.9
Effet de diversification risque de marché	5	3.6	4.3
<b>Risque de marché</b>	<b>1+2+3+4-5</b>	<b>9.5</b>	<b>9.8</b>

La plus grande part de la réduction du risque de marché provient de la diminution de la durée des fonds d'obligations qui permet un rapprochement des cashflows d'actifs et de passifs et donc une diminution du risque de taux d'intérêt.

A noter une hausse du risque de marché des actions et des biens immobiliers qui est directement liée à la hausse de la valeur de marché de ces fonds de placements.

### 9.3 Capital porteur de risque

Le capital porteur de risque est la différence entre la valeur des actifs et des passifs à la valeur proche du marché.

Les tableaux ci-dessous détaillent la valeur proche du marché des actifs et des engagements :

		en millions de CHF	
	Calculs	2024	2023
Immobilier		16.9	15.4
Titres à revenu fixe		68.1	65.7
Actions		22.7	21.4
<b>Valeur des placements proche du marché</b>		<b>107.8</b>	<b>102.5</b>
Liquidités		37.5	33.5
Part des réassureurs dans les provisions techniques		0.7	0.7
Créances issues des activités d'assurance		10.6	6.0
Autres créances		1.7	0.9
Autres actifs		0.3	1.2
<b>Valeur des autres actifs proche du marché</b>		<b>50.8</b>	<b>42.2</b>
<b>Valeur totale des actifs proche du marché</b>	1	<b>158.6</b>	<b>144.7</b>

  

		en millions de CHF	
	Calculs	2024	2023
Assurance directe		53.7	49.4
Assurance indirecte		8.0	5.4
Montant minimal (MVM)		1.6	1.3
<b>Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance</b>		<b>63.2</b>	<b>56.0</b>
Provisions non techniques		0.9	1.0
Engagements issus des activités d'assurance		7.7	5.8
Autres passifs		0.9	-
Comptes de régularisation		0.5	0.7
<b>Valeur des autres engagements proche du marché</b>		<b>9.9</b>	<b>7.4</b>
<b>Valeur totale des passifs proche du marché</b>	2	<b>73.2</b>	<b>63.4</b>
<b>Capital porteur de risque</b>	1 - 2	<b>85.4</b>	<b>81.3</b>

Le capital porteur de risque (CPR) a augmenté en 2024, par rapport à 2023, essentiellement en raison de l'augmentation de la valeur des placements et des liquidités. La hausse est toutefois réduite en raison de la hausse des engagements d'assurances liés à l'augmentation du volume d'affaires et à la hausse de la sinistralité dans le domaine du voyage.

### 9.4 Quotient de solvabilité

Le quotient de solvabilité indique si l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital afin de tenir ses obligations contractuelles liées aux contrats d'assurance vendus aux clients. Un quotient supérieur à 100% indique que l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital pour couvrir les risques qu'elle encourt. Le quotient de solvabilité de TAS au 01.01.2025 s'élève à 218%. Sur la base de ce résultat, TAS conserve un quotient SST confortable.

### 9.5 Confirmation

Les chiffres indiqués aux sections 9.2 à 9.4 correspondent aux chiffres officiels du SST 2025 soumis à la FINMA pour d'approbation.

## 10. Annexes

Pièces jointes au rapport sur la situation financière de la société, en conformité avec les exigences relatives à la publication des entreprises d'assurance :

- Annexe 1 - Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale – Comptes annuels 2024
- Annexe 2 - Modèle quantitatif pour les entreprises d'assurance, selon circulaire 2016/02 de la FINMA



**TAS Assurances SA, Vernier**

Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale sur l'audit  
des

comptes annuels 2024



**KPMG SA**  
Esplanade de Pont-Rouge 6  
Case postale 1571  
CH-1211 Genève  
  
+41 58 249 25 15  
kpmg.ch

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de TAS Assurances SA, Vernier**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de TAS Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Thomas Schwarz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Felipe Vranken

Genève, le 28 avril 2025

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du résultat au bilan

**Bilan au 31 décembre - Bilanz per 31. Dezember**

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	2024	2023
<b>Placements - Kapitalanlagen</b>			
Autres placements - <i>Übrige Kapitalanlagen</i>	1	107'768	102'547
Provisions pour fluctuation de valeurs - <i>Schwankungsreserve</i>		-15'218	-11'362
		<b>92'550</b>	<b>91'185</b>
<b>Liquidités - Flüssige Mittel</b>			
Banques - <i>Banken</i>		37'452	33'469
		<b>37'452</b>	<b>33'469</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques - Anteil versicherungstechnischer Rückstellungen aus Rückversicherung</b>			
	5	724	714
<b>Immobilisations corporelles - Sachanlagen</b>			
Mobilier, machines, installations - <i>Möbiliar, Maschinen, Einrichtungen</i>		9	12
Véhicules - <i>Fahrzeuge</i>		-	59
		<b>9</b>	<b>71</b>
<b>Créances nées d'opérations d'assurance - Forderungen aus dem Versicherungsgeschäft</b>			
	2	445	293
<b>Autres créances - Übrige Forderungen</b>			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		104	291
Créances fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		1'168	567
Envers l'actionnaire TCS Club - <i>Gegenüber Aktionär TCS Club</i>	3	435	-
		<b>1'707</b>	<b>858</b>
<b>Actifs de régularisation - Aktive Rechnungsabgrenzungen</b>			
	4	304	1'088
		<b>304</b>	<b>1'088</b>
<b>Total actif - Total Aktiven</b>		<b>133'191</b>	<b>127'678</b>
<b>Provisions techniques - Versicherungstechnische Rückstellungen</b>			
	5	58'694	57'728
<b>Provisions non techniques - Nichtversicherungstechnische Rückstellungen</b>			
	6	875	950
		<b>59'569</b>	<b>58'678</b>
<b>Dettes liées à des instruments de taux - Verzinsliche Verbindlichkeiten</b>			
Comptes courants avec sociétés du groupe - <i>Kontokorrent mit Konzerngesellschaften</i>	3	8	21
Compte courant avec l'actionnaire TCS Club - <i>Kontokorrent mit Aktionär TCS Club</i>	3	-	282
		<b>8</b>	<b>303</b>
<b>Dettes nées d'opérations d'assurance - Verbindlichkeiten aus dem Versicherungsgeschäft</b>			
	7	8'062	6'203
<b>Autres passifs - Übrige Verbindlichkeiten</b>			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		111	21
Dettes fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		766	402
		<b>877</b>	<b>423</b>
<b>Passifs de régularisation - Passive Rechnungsabgrenzungen</b>			
	8	452	391
		<b>452</b>	<b>391</b>
<b>Total des provisions et des dettes externes - Total Rückstellungen und Fremdkapital</b>		<b>68'968</b>	<b>65'998</b>
<b>Capital-actions - Aktienkapital</b>			
Réserves légales issues du bénéfice - <i>Gesetzliche Gewinnreserven</i>		8'000	8'000
Réserves facultatives issues du bénéfice - <i>Freiwillige Gewinnreserven</i>		4'000	4'000
Réserves spéciales - <i>Spezialreserven</i>		16'000	16'000
Résultat reporté - <i>Gewinn- / Verlustvortrag</i>		33'680	31'402
Résultat de l'exercice - <i>Jahresergebnis</i>		2'543	2'278
		<b>52'223</b>	<b>49'680</b>
<b>Total fonds propres - Total Eigenkapital</b>	9	<b>64'223</b>	<b>61'680</b>
<b>Total passif - Total Passiven</b>		<b>133'191</b>	<b>127'678</b>



## Compte de résultat - Erfolgsrechnung

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	2024	2023
<b>Primes brutes - Bruttoprämien</b>		<b>83'961</b>	<b>87'767</b>
./. Primes brutes cédées aux réassureurs - Anteil Bruttoprämie Rückversicherer		-1'065	-896
<b>Primes pour propre compte - Prämien für eigene Rechnung</b>		<b>82'896</b>	<b>86'871</b>
Variation reports de primes - Veränderung Prämienüberträge		640	-1'200
Variation reports de primes: part réassureurs - Anteil Rückversicherer an Veränderung Prämienüberträge		76	2
<b>Primes acquises pour propre compte - Verdiente Prämien für eigene Rechnung</b>		<b>83'612</b>	<b>85'673</b>
Autres produits de l'activité d'assurance - Sonstige Erträge aus dem Versicherungsgeschäft		2	-
<b>Total des produits de l'activité technique d'assurance - Total Erträge aus versicherungstechnischen Geschäft</b>		<b>83'614</b>	<b>85'673</b>
Charges sinistres: montants payés bruts - Zahlungen für Versicherungsfälle brutto	10	-58'428	-50'972
Charges sinistres: montants payés, part réassureurs - Anteil Rückversicherer an Zahlungen für Versicherungsfälle	10	-	-7
Variation provisions techniques - Veränderung versicherungstechnische Rückstellungen	11	-1'598	234
Variation provisions techniques: part réassureurs - Anteil Rückversicherer an Veränderung	11	-66	-595
<b>Charge sinistres pour propre compte - Aufwendungen für Versicherungsfälle für eigene Rechnung</b>		<b>-60'092</b>	<b>-51'340</b>
Frais facturation et encaissement - Fakturierungs- und Inkassospesen		-63	-52
Commissions payées, soc. groupe - Bezahlte Kommissionen, Konzerngesellschaften		-187	-294
Commissions payées, tiers - Bezahlte Kommissionen, Dritte		-252	-214
Salaires et charges de personnel - Löhne und Personalkosten		-3'111	-3'143
Loyers et charges - Mieten und Nebenkosten		-413	-410
Entretien et réparations - Unterhalt und Reparaturen		1	-
Assurances d'entreprise, poste et télécommunication - Sachversicherungen, Post und Telekommunikation		-30	-28
Frais généraux et d'administration - Allgemeiner Verwaltungsaufwand	12	-343	-548
Marketing et distribution - Marketing und Vertrieb		-590	-6'853
Prestations de service TCS - Kauf TCS-Leistungen		-20'114	-21'216
Amortissements - Abschreibungen	13	-3	-29
<b>Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte - Abschluss- und Verwaltungsaufwand für eigene Rechnung</b>		<b>-25'105</b>	<b>-32'787</b>
Autres charges techniques pour propre compte - Sonstige versicherungstechnische Aufwendungen für eigene Rechnung		-	-744
<b>Total des charges de l'activité technique - Aufwendungen aus dem versicherungstechnischen Geschäft</b>		<b>-85'197</b>	<b>-84'871</b>
<b>Résultat intermédiaire - Zwischenergebnis</b>		<b>-1'583</b>	<b>802</b>
Produits des placements - Erträge aus Kapitalanlagen	14	8'665	5'138
Charges financières et frais de gestion des placements - Aufwendungen für Kapitalanlagen	15	-706	-248
Variation provision de fluctuation de valeurs - Veränderung Schwankungsreserve		-3'855	-3'272
<b>Résultat des placements - Kapitalanlagenergebnis</b>		<b>4'104</b>	<b>1'618</b>
Autres produits financiers - Sonstige finanzielle Erträge		469	372
Autres charges financières - Sonstige finanzielle Aufwendungen		-6	-8
<b>Résultat opérationnel - Operatives Ergebnis</b>		<b>2'984</b>	<b>2'784</b>
Autres produits - Sonstige Erträge			
Prestations sociétés du groupe - Leistungen Konzerngesellschaften		-	1
Produits divers - Sonstige Erträge		2	2
Résultat hors période - Periodenfremdes Ergebnis		-7	-135
<b>Bénéfice avant impôts - Gewinn vor Steuern</b>		<b>2'979</b>	<b>2'652</b>
Impôts directs - Direkte Steuern		-436	-374
<b>Résultat de l'exercice - Jahresergebnis</b>		<b>2'543</b>	<b>2'278</b>

## Tableau des flux de trésorerie

en milliers de CHF

	2024	2023
<b>Résultat de l'exercice, net</b>	<b>2'543</b>	<b>2'278</b>
<b>Amortissements / corrections de valeur sur:</b>		
Immobilisations corporelles	3	29
Corrections de valeur sur placements	-4'864	-4'433
<b>Variations de</b>		
Provisions techniques	966	1'101
Provisions non techniques	-75	-30
Provisions pour fluctuation de valeurs	3'856	3'272
<b>Augmentation / diminution des actifs et passifs:</b>		
Placements	-356	-148
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-10	593
Créances nées d'opérations d'assurance	-152	-94
Autres créances	-414	7
Autres créances envers les sociétés du groupe	-	64
Autres créances envers l'actionnaire TCS Club	-435	-
Actifs de régularisation	784	-51
Dettes nées d'opérations d'assurance	1'859	-880
Autres passifs à court terme	454	-203
Autres passifs envers les sociétés du groupe	-13	21
Autres passifs envers l'actionnaire TCS Club	-282	-482
Passifs de régularisation	61	79
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>3'925</b>	<b>1'123</b>
<b>Vente immobilisations corporelles:</b>		
Véhicules	58	-
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements</b>	<b>58</b>	<b>-</b>
<b>Variation trésorerie</b>	<b>3'983</b>	<b>1'123</b>
Liquidités au début de l'exercice	33'469	32'346
Liquidités à la fin de l'exercice	37'452	33'469
<b>Variation trésorerie</b>	<b>3'983</b>	<b>1'123</b>

<b>Principes comptables appliqués</b>		
<b>Généralités</b>		
Les comptes de la société ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du code des obligations (Art. 957-963b CO).		
En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (Art. 5-6a OS-FINMA, en vigueur à partir du 15 décembre 2015).		
<b>Transactions en monnaies étrangères</b>		
Les comptes de la société sont établis en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change prévalant à la date de l'opération. Les positions du bilan en monnaies étrangères sont converties aux cours de fin d'année de l'administration fédérale des contributions. Les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat.		
Cours fin d'année	31.12.2024	31.12.2023
EUR	0.9414	0.9592
USD	0.8971	0.8808
<b>Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués</b>		
L'évaluation est effectuée selon les critères communs. Les actifs et passifs font l'objet d'une évaluation individuelle. Si l'évaluation subséquente des actifs s'effectue selon les prix courants observables sur un marché, les prix courants à la date du bilan sont appliqués. Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.		
<b>Placements</b>		
Sous les catégories "Autres placements" sont comptabilisés les fonds de placements immobiliers, fonds de placements actions et obligations. Ces placements sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre.		
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Les biens immobilisés à caractère d'exploitation sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des ajustements de valeur. Les amortissements sont calculés conformément à la durée d'utilisation économique par catégorie d'immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Lorsque des indices concrets laissent supposer que des actifs sont surévalués, les valeurs sont vérifiées et le cas échéant, adaptées.		
<b>Créances</b>		
Les créances incluent les créances nées d'opérations d'assurance ainsi que les autres créances. Les créances nées d'opérations d'assurance sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale, diminuées d'une provision pour risques de défaillance en général. La provision sur les créances envers les assurés (primes) couvre l'intégralité des créances échues relatives à la période sous revue. Les autres créances sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale.		
<b>Provisions techniques d'assurance</b>		
Les provisions techniques sont déterminées conformément au plan d'exploitation approuvé par la FINMA. Les provisions pour sinistres en cours incluent des provisions IBNR calculées par l'actuaire responsable sur la base des triangles de liquidation des sinistres. Une provision pour parts d'excédents contractuels est également enregistrée.		
<b>Valeur de marché</b>		
Lorsque les placements évalués à la valeur boursière à la date du bilan sont supérieurs à leur valeur d'acquisition, une correction de valeur peut être constituée à charge du compte de résultat afin de tenir compte de la fluctuation des cours.		
En cas de diminution de la valeur boursière au cours de l'exercice, la provision de fluctuation est dissoute:		
1. du même montant que la diminution de la valeur boursière des placements de la période et		
2. d'un montant additionnel si le résultat des placements de la période reste négatif, mais au maximum à hauteur de la perte avant impôt		
Ces corrections de valeur ne sont cependant pas autorisées si elles conduisent à la comptabilisation d'une valeur inférieure au coût d'acquisition ou, s'il est plus bas, au cours boursier.		
Le montant total de la provision pour fluctuation de valeurs est montré séparément dans le bilan.		
<b>Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan</b>		
<b>1. Autres placements</b>		
	31.12.2024	31.12.2023
Fonds de placement actions suisses	11 498	10 937
Fonds de placement actions étrangères	11 213	10 450
Fonds de placement obligations suisses	37 543	35 933
Fonds de placement obligations étrangères en CHF	11 517	11 094
Fonds de placement obligations étrangères en monnaies étrangères	19 068	18 688
Fonds de placement immobilier suisse	16 929	15 445
<b>Total</b>	<b>107 768</b>	<b>102 547</b>
<b>2. Créances nées d'opérations d'assurance</b>		
	31.12.2024	31.12.2023
Créances sur les preneurs d'assurance	284	189
Créances sur les agents et les intermédiaires	162	116
Provision pour créances douteuses	- 1	-12
<b>Total</b>	<b>445</b>	<b>293</b>

## Annexe

en milliers de CHF

3. Créances et dettes envers les parties liées						
	Tiers	Actionnaires	Organes		31.12.2024	31.12.2023
Autres créances	-	435	-		435	-
Autres dettes	-8	-	-		-8	-303
4. Actifs de régularisation						
					31.12.2024	31.12.2023
Primes de partenaire à recevoir					291	-
Réassurances à recevoir					-	20
Autres actifs de régularisation					13	1'068
<b>Total</b>					<b>304</b>	<b>1 088</b>
5. Provisions techniques						
	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques propre compte (nettes)	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Report de primes	- 42 204	- 42 837	479	404	- 41 725	- 42 433
Provision pour sinistres en cours	- 9 422	- 8 467	245	310	- 9 177	- 8 157
Provision ULAE	- 1 884	- 1 824	-	-	- 1 884	- 1 824
Provision AURR	- 1 051	-	-	-	- 1 051	-
Provisions pour fluctuation et sécurité	- 4 133	- 4 600	-	-	- 4 133	- 4 600
<b>Total</b>	<b>- 58 694</b>	<b>- 57 728</b>	<b>724</b>	<b>714</b>	<b>- 57 970</b>	<b>- 57 014</b>
6. Provisions non techniques						
					31.12.2024	31.12.2023
Provision pour litiges					-	-75
Provisions diverses (imposées)					- 875	-875
					<b>- 875</b>	<b>- 950</b>
7. Dettes nées d'opérations d'assurance						
					31.12.2024	31.12.2023
Primes perçues d'avance des preneurs d'assurance					- 7 939	-6'162
Dettes envers les preneurs d'assurance					-123	-41
<b>Total</b>					<b>- 8 062</b>	<b>- 6 203</b>
8. Passifs de régularisation						
					31.12.2024	31.12.2023
Charge de personnel à payer					- 98	- 111
Autres passifs de régularisation					- 354	- 280
<b>Total</b>					<b>- 452</b>	<b>- 391</b>
9. Tableau de variations des fonds propres						
	Capital- actions	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Réserves spéciales	Résultat reporté	Total des fonds propres
<b>Etat au 31.12.2022</b>	<b>-8'000</b>	<b>- 4 000</b>	<b>- 16 000</b>	<b>- 31 402</b>	<b>- 59 402</b>	
Résultat de l'exercice	-	-	-	-2'278	-2'278	
<b>Etat au 31.12.2023</b>	<b>- 8 000</b>	<b>- 4 000</b>	<b>- 16 000</b>	<b>- 33 680</b>	<b>- 61 680</b>	
Résultat de l'exercice	-	-	-	- 2 543	-2'543	
<b>Etat au 31.12.2024</b>	<b>- 8 000</b>	<b>- 4 000</b>	<b>- 16 000</b>	<b>- 36 223</b>	<b>- 64 223</b>	
Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat						
10. Charges sinistres et remboursement réassurance						
					2024	2023
Charges sinistres: montants payés bruts					- 58 428	- 50 972
Charges sinistres: montants payés, part réassureurs					-	- 7
<b>Total</b>					<b>- 58 428</b>	<b>- 50 979</b>
11. Variation des provisions techniques						
	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Total provisions pour propre comptes	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Provision pour sinistres en cours	-954	-407	-66	-595	-1'020	-1'002
Provision ULAE	-60	-103	-	-	-60	-103
Provision AURR	-1'051	-	-	-	-1'051	-
Provision de sécurité pour fluctuation	467	-	-	-	467	-
Provision parts d'excédents contractuels	-	744	-	-	-	744
<b>Total</b>	<b>-1'598</b>	<b>234</b>	<b>-66</b>	<b>-595</b>	<b>-1'664</b>	<b>-361</b>

## Annexe

en milliers de CHF

12. Honoraires versés à l'organe de révision														
							2024	2023						
Prestation en matière de révision							-94	-94						
<b>Total</b>							<b>-94</b>	<b>-94</b>						
Les honoraires versés à l'organe de révision comprennent les honoraires pour des mandats faisant référence directement ou indirectement à un mandat de révision existant ou futur ainsi que les honoraires pour les activités liées à l'audit (entre autres les questions relatives à la comptabilité, le support pour des questions réglementaires ou des examens légaux spéciaux).														
13. Amortissements des immobilisations corporelles														
							2024	2023						
Immobilisations corporelles							- 3	-29						
<b>Total</b>							<b>- 3</b>	<b>- 29</b>						
14. Produits des placements														
	Produits des placements*		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total produits des placements							
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023						
Autres placements							1 733	1 473	6 414	3 602	518	63	8 665	5 138
<b>Total</b>							<b>1 733</b>	<b>1 473</b>	<b>6 414</b>	<b>3 602</b>	<b>518</b>	<b>63</b>	<b>8 665</b>	<b>5 138</b>
* Ces produits incluent les dividendes sur les actions, les coupons, les intérêts sur les prêts.														
15. Charges financières et frais de gestion des placements														
	Frais de gestion*		Moins-values non réalisées		Moins-values réalisées		Total charges des placements							
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023						
Autres placements							- 138	-161	- 568	-41	-	-46	-706	-248
<b>Total</b>							<b>-138</b>	<b>-161</b>	<b>-568</b>	<b>-41</b>	<b>-</b>	<b>-46</b>	<b>-706</b>	<b>-248</b>
*Ces charges incluent les coûts de gestion de fortune externes (frais, droits de mutation).														
<b>Autres données relatives à l'annexe</b>														
16. Dissolution nette des réserves latentes tel que prévu par le droit des sociétés anonymes														
							2024	2023						
Dissolution nette des réserves latentes							-	-						
17. Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété														
							31.12.2024	31.12.2023						
Valeur comptable de la fortune liée							113 684	106 255						
<b>Total</b>							<b>113 684</b>	<b>106 255</b>						
18. Emplois à plein temps														
							2024	2023						
Moyenne annuelle							25	27						
19. Evénements importants survenus après la date du bilan														
Aucun														
Le Conseil d'administration a approuvé les comptes le 28 avril 2025														

Proposition relative à l'emploi du résultat au 31 décembre - Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns per 31. Dezember

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	2024	2023
Report de l'exercice précédent - Übertrag des Vorjahres	33'680	31'402
Résultat de l'exercice - Jahresergebnis	2'543	2'278
<b>Bénéfice au bilan - Bilanzgewinn</b>	<b>36'223</b>	<b>33'680</b>
<b>Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du résultat - Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des Bilanzergebnisses</b>		
Report à nouveau - Saldenvortrag	36'223	33'680
	<b>36'223</b>	<b>33'680</b>

## Annexe 2

### 2.1 Résultat de l'entreprise, solo - non-vie

		Total		Affaires directes en Suisse				Affaires indirectes	
				RC générale		Autres branches		Miscellaneous	
		Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1	Primes brutes	87.8	84.0			82.3	78.5	5.5	5.5
2	Primes brutes cédées aux réassureurs	-0.9	-1.1			-0.9	-1.1		
3	Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	86.9	82.9	0.0	0.0	81.4	77.4	5.5	5.5
4	Variations des reports de primes	-1.2	0.6			-1.2	0.6		
5	Variations des reports de primes : part des réassureurs	0.0	0.1				0.1		
6	Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	85.7	83.6	0.0	0.0	80.2	78.1	5.5	5.5
7	Autres produits de l'activité d'assurance	0.0	0.0						
8	<b>Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)</b>	85.7	83.6	0.0	0.0	80.2	78.1	5.5	5.5
9	Charges des sinistres : montants payés bruts	-51.0	-58.4			-47.4	-53.2	-3.6	-5.2
10	Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.0	0.0						
11	Variations des provisions techniques	0.2	-1.6			0.5	-1.6	-0.3	0.0
12	Variations des provisions techniques : part des réassureurs	-0.6	-0.1			-0.6	-0.1		
13	Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations								
14	<b>Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)</b>	-51.4	-60.1	0.0	0.0	-47.5	-54.9	-3.9	-5.2
15	Frais d'acquisition et de gestion	-32.8	-25.1						
16	Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion								
17	Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-32.8	-25.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
18	Autres charges techniques pour propre compte	-0.7	0.0						
19	<b>Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)</b>	-84.9	-85.2	0.0	0.0	-47.5	-54.9	-3.9	-5.2
20	Produits des placements	1.8	4.2						
21	Charges financières et frais de gestion des placements	-0.2	-0.1						
22	<b>Résultat des placements (20 + 21)</b>	1.6	4.1						
23	Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations								
24	Autres produits financiers	0.4	0.5						
25	Autres charges financières								
26	<b>Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)</b>	2.8	3.0						
27	Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux								
28	Autres produits								
29	Autres charges	-0.1							
30	Produits / charges extraordinaires								
31	<b>Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)</b>	2.7	3.0						
32	Impôts directs	-0.4	-0.4						
33	<b>Bénéfice / perte (31 + 32)</b>	2.3	2.5						

## 2.2 Bilan SST individuel simplifié

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »		monnaie du rapport SST Indications en millions		
		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur conforme au marché des placements	Biens immobiliers			
	Participations			
	Titres à revenu fixe			
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions			
	Autres placements			
	Placements collectifs de capitaux	102.5		107.7
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
Autres placements de capitaux				
Total des autres placements				
Valeur conforme au marché des autres actifs	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	33.5		37.5
	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	0.7		0.7
	Réassurance active : assurance dommages			
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles	0.1		0.0
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
	Créances nées d'opérations d'assurance	6.0		10.6
Autres créances	0.9		1.7	
Autres actifs				
Capital non encore libéré				
Comptes de régularisation	1.1		0.3	
Total des autres actifs				
<b>Total valeur conforme au marché des actifs</b>	<b>Total de la valeur conforme au marché des actifs</b>	<b>144.7</b>	<b>0.0</b>	<b>158.6</b>
Valeur conforme au marché des engagements d'assurance (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurances			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	49.4		53.6
	Réassurance active : assurance dommages	5.4		8.0
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations				
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations				
Montant minimum	1.3		1.6	
Valeur conforme marché des autres engagements	Provisions non techniques	1.0		0.9
	Dettes liées à des instruments de taux			
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée			
	Dettes nées d'opérations d'assurance	5.8		7.7
	Autres passifs			0.9
	Comptes de régularisation	0.7		0.5
Dettes subordonnées				
<b>Total des valeurs conformes au marché des engagements</b>	<b>Total des valeurs conformes au marché des engagements</b>	<b>63.4</b>	<b>0.0</b>	<b>73.2</b>
	<b>Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements</b>	<b>81.3</b>	<b>0.0</b>	<b>85.4</b>



## 2.3 Solvabilité individuelle

### Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Monnaie : CHF ou  
monnaie du rapport  
SST  
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
<b>Calcul du capital porteur de risque (CPR)</b>	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	81.3		85.4
	Déductions			
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			
	<b>Capital de base</b>	81.3		85.4
	Capital complémentaire			
	<b>CPR</b>	81.3		85.4

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
<b>Calcul du capital cible</b>	Risque d'assurance	26.6		32.6
	Risque de marché	9.8		9.5
	Risque de crédit	3.7		4.2
	Effets de diversification	-8.0		-8.5
	Autres effets sur le capital cible	-1.9		1.3
	<b>Capital cible</b>	30.2		39.1

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
<b>Quotient SST</b>	269%		218%